



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

natation

Question écrite n° 35397

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre des sports sur les évolutions de la filière aquatique. Le Syndicat national professionnel des maîtres nageurs sauveteurs s'inquiète de la possible abrogation de la loi du 24 mai 1951 relative à la sécurité dans les établissements de natation et de la création d'un diplôme de simple surveillant, classé en niveau V. Ce diplôme pourrait entraîner la disparition progressive du métier de maître nageur sauveteur ainsi que des conséquences néfastes sur la sécurité des usagers des piscines publiques. Il souhaiterait, dès lors, attirer l'attention du Gouvernement sur ce sujet et lui demander de bien vouloir lui préciser ses intentions.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35397

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1780

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)